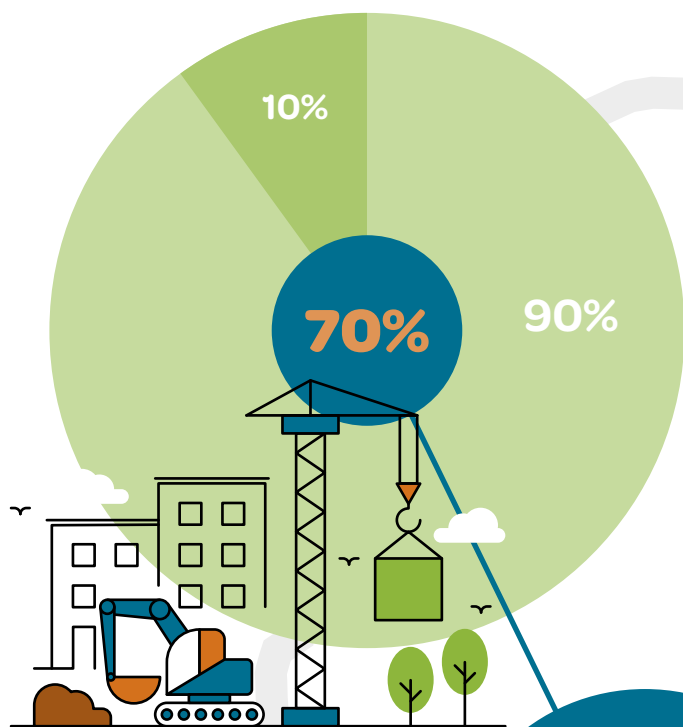


LES DÉCHETS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Chiffres-clés de 2020

Déchets de construction et de démolition

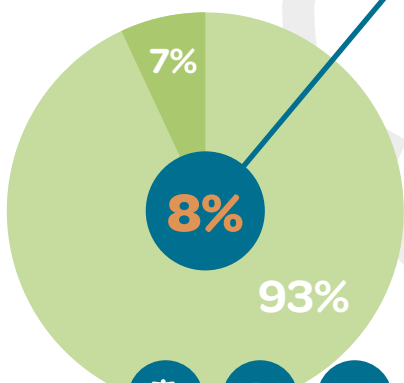
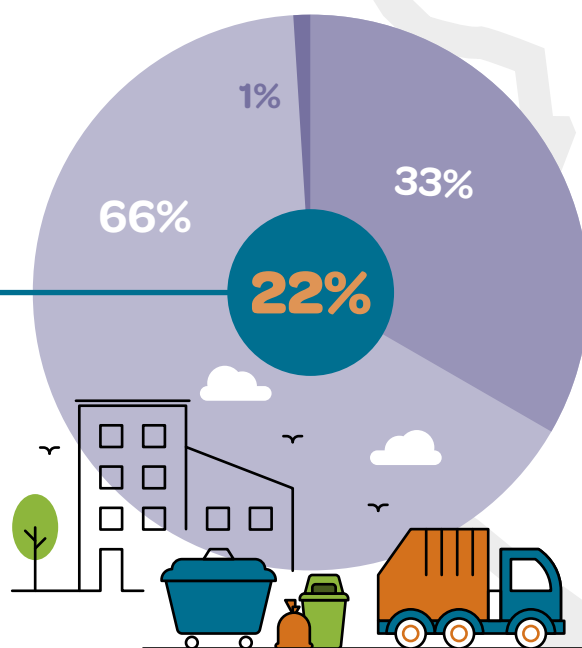


- Recyclage et incinération avec valorisation énergétique
- Élimination, mise en décharge et incinération sans valorisation énergétique
- Incinération avec valorisation énergétique
- Recyclage
- Préparation au réemploi

**2,88 millions
de tonnes
de déchets
collectés**

Déchets municipaux

Déchets ménagers et déchets similaires
provenant d'autres sources



Autres

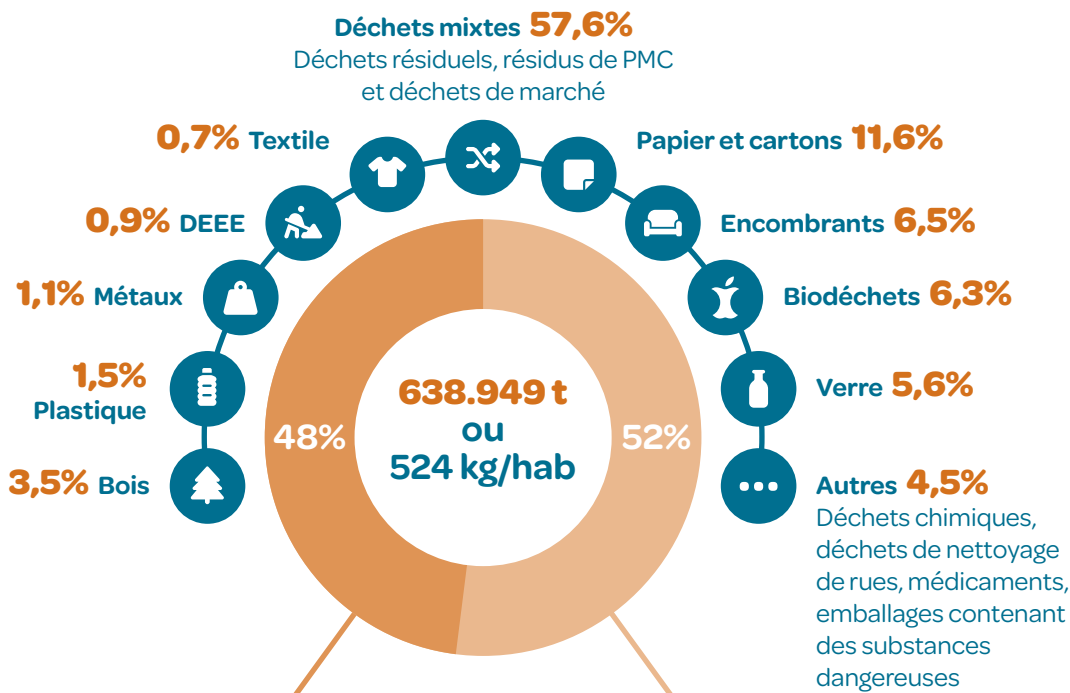


Déchets provenant des installations de **gestion des déchets** et des **stations d'épuration des eaux usées**, déchets provenant de l'**agriculture, horticulture, aquaculture, sylviculture** et de la **préparation et transformation des aliments**, déchets de **soins médicaux et vétérinaires**...

Ces chiffres sont le résultat d'une compilation réalisée par Bruxelles Environnement sur base de données fournies par les collecteurs, les négociants, les courtiers et les installations de traitement de déchets en Région de Bruxelles-Capitale.

Déchets municipaux collectés

638.949 tonnes ou 524 kg/habitant



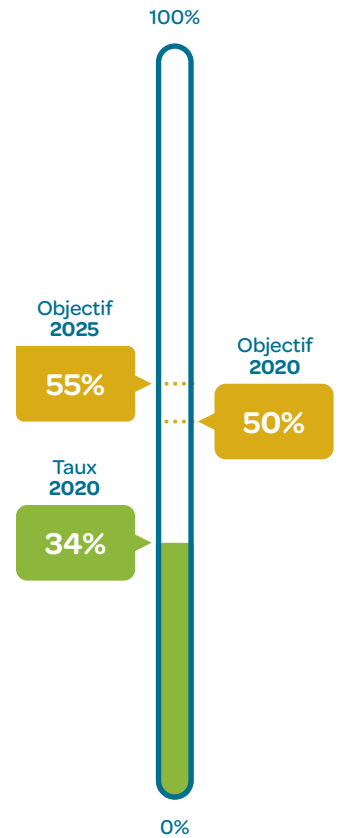
Déchets assimilés
427 kg/travailleur
ou 303.537 tonnes

Déchets similaires aux déchets ménagers mais provenant d'autres sources (entreprises, administrations, marchés, nettoyage des rues...).

Déchets ménagers
275 kg/habitant
ou 335.412 tonnes

Déchets provenant des ménages.

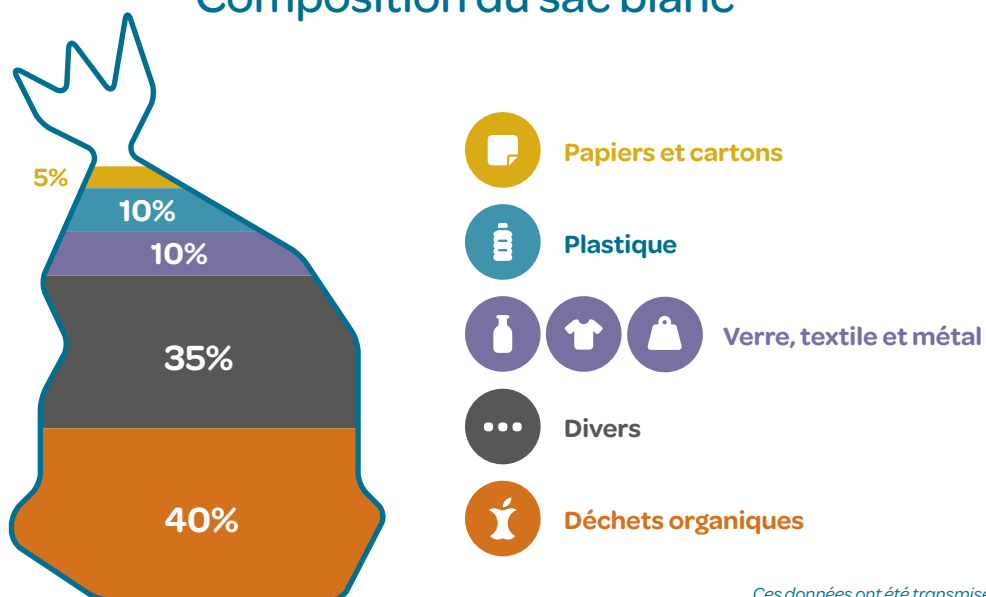
Taux de réemploi et de recyclage



Ces chiffres sont le résultat d'une compilation réalisée par Bruxelles Environnement sur base de données fournies par Bruxelles Propreté, les acteurs de la collecte et du traitement des déchets en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que par les organismes REP Bebat, Valipac, Recupel, Valorfrit, Pharma.be, les entreprises d'économie sociale, Worms.

Le **taux de réemploi et de recyclage** a été calculé en prenant en compte la nouvelle définition des déchets municipaux (déchets ménagers et assimilés) et leur entrée effective dans une opération de recyclage*.

Composition du sac blanc



Ces données ont été transmises par Bruxelles Propreté.

* Conformément à la directive (UE) 2018/851